

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 25-févr.-2016

Date de révision 25-févr.-2016

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Landscaper Pro Weed Control + Fertilizer
22-5-5+2,4D+Dicamba

Code produit 43710115DI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais. Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs [SU 21].

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

Pour plus d'informations, contacter

INFO-MSDS@EVERRIS.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24h)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [EU-GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [EU-GHS]

mention d'avertissement

Aucun(e)

EUH208 - Contient (2,4D). Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur gazons d'août à février

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Composants	No.-CE.	No.-CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
2,4-D	202-361-1	94-75-7	0.1 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	aucune donnée disponible
Dicamba	217-635-6	1918-00-9	0.1 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	Exempt

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.
inhalation	Symptômes éventuels: tousser et dyspnée. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.
Contact avec la peau:	Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Ingestion:	Symptômes éventuels: accès de toux et dyspnée. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Protection pour les secouristes:	Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Avis aux médecins: Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau abondant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles : Éviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour les agents d'intervention Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage: Enlever à la pelle ou balayer.

6.4. Référence à d'autres sections

§ 8, 12, 13.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage: Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.
Matériaux d'emballage: Sacs ou en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette; www.everris.com

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

2,4-D	
Autriche	Skin STEL 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
TWA	10 mg/m ³ TWA
la Belgique - 8 H VLE	10mg/m ³
Bulgaria - Occupational Exposure Limits - TWAs	10.0 mg/m ³ TWA
Croatia - Occupational Exposure Limits - STELs (KGVI)	20 mg/m ³ STEL [KGVI]
Danemark	TWA: 1 mg/m ³ Skin
Greece - OEL	10 mg/m ³ TWA
Iceland - OEL - 8 Hour	5 mg/m ³ TWA
Finlande	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
France - Occupational Exposure Limits - 8 Hour VMEs	TWA: 10 mg/m ³
Mak allemand:	TWA: 2 mg/m ³ Ceiling / Peak: 4 mg/m ³ Skin
Hungary - Occupational Exposure Limits - TWAs	1 mg/m ³ TWA
Irlande	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Korea - ISHA - Occupational Exposure Limits - TWAs	10 mg/m ³ TWA (Serial No. 062)

Malaysia - Occupational Exposure Limits - 10 mg/m³ TWA
TWAs

Pays-Bas OEL MAC's	10mg/m ³
Norvège	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³
Pologne	TWA: 7 mg/m ³
Portugal	TWA: 10 mg/m ³
Romania - Occupational Exposure Limits - TWAs	5 mg/m ³ TWA
Slovenia - Occupational Exposure Limits - 1 mg/m ³ TWA (inhalable fraction) TWAs	
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	TWA: 10 mg/m ³
Suisse	Skin STEL: 8 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Uk par u oel / mel u 0:	STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique:

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Temps de pénétration. > 8 h.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection de la peau et du corps:

Les précautions habituelles de sécurité lors de la manipulation du produit, permettront une protection efficace contre ce risque potentiel

Mesures d'hygiène

Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Solide

Aspect:

granulé

Couleur:

Brunâtre, gris.

Odeur

insignifiante

Densité apparente :

450 - 550 kg/m³

pH

aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation

aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition:

Solide, sans objet

point d'éclair

Solide, sans objet

taux d'évaporation

Solide, sans objet

inflammabilité (solide, gaz)

Non inflammable

Pression de vapeur

Solide, sans objet

densité de vapeur

Solide, sans objet

Densité

aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

solubilité(s)

aucune donnée disponible

Coefficient de partage

Solide, sans objet

Température d'auto-inflammabilité

sans objet

température de décomposition

aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Ne présente pas de danger d'explosion. Sur la base des données des ingrédients.

9.2. Autres informations

Sans objet

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Risque de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux:

Peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau:

Peut provoquer une irritation.

Ingestion:

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

corrosion cutanée/irritation cutanée

Voir également section 3.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Voir également section 3.

sensibilisation

Voir également section 3.

effets mutagènes:

Voir également section 3.

cancérogénicité

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Téragénicité

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

STOT - exposition unique

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

STOT - exposition répétée

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Danger par aspiration

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser pénétrer le produit sans contrôle dans l'environnement.

Composants	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
2,4-D	23.7 - 24.7: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 20 - 52: 120 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	20: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 70.7: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 6.3 - 11.0: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 127.9 - 141.7: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static 180: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 77	17.6 - 32.6: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 417.8: 72 h Daphnia magna mg/L EC50

		- 157: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 2450 - 3160: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 flow-through 103 - 171: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 165: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	
--	--	---	--

12.2. Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Component	LOGPOW
2,4-D 94-75-7 (0.1 - 1%)	2.58 - 2.83

12.4. Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

Composants	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
2,4-D 94-75-7	Group II Chemical	

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer comme produit non utilisé.

AUTRES DONNÉES

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMO / IMDG

14.1

No ONU:

Non réglementé

14.2

Nom d'expédition:

Non réglementé

14.3

Classe de risque:

Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage:

Non réglementé

14.5

Polluant marin

Aucune information disponible

14.6

Dispositions spéciales

Aucun(e)

14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé

ADR/RID

14.1

No ONU: <u>14.2</u>	Non réglementé
Nom d'expédition: <u>14.3</u>	Non réglementé
Classe de risque: <u>14.4</u>	Non réglementé
Groupe d'emballage: <u>14.5</u>	Non réglementé
Danger pour l'environnement <u>14.6</u>	Non réglementé
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

No ONU: <u>14.2</u>	Non réglementé
Nom d'expédition: <u>14.3</u>	Non réglementé
Classe de risque: <u>14.4</u>	Non réglementé
Groupe d'emballage: <u>14.5</u>	Non réglementé
Danger pour l'environnement <u>14.6</u>	Non réglementé
Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH:

Réglementations nationales

Belgique

Danemark

Danish Sikkerhedsgruppe Non réglementé

France

ICPE Non réglementé

Allemagne

Classe du danger d'eau (WGK) 2 (Classification de Everris)

Component	German WGK Section
2,4-D 94-75-7 (0.1 - 1%)	class 2

Union européenne

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé. Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006.

Section 16 : AUTRES DONNÉES

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

Reach: Registration, Evaluation, authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH statement: CLP (EU) specific hazard statement.

Méthode de classification

- Méthode de calcul

- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.

Règlement (CE) n° 1272/2008.

Préparé par:

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date d'émission

25-févr.-2016

Date de révision

25-févr.-2016

Cause de la révision:

***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

Fin de la Fiche de données de sécurité